

TOUS LES PRIX 2020

Forfait

Forfait trajet aller et retour pour 18 jours par communes, soit 36 trajets

Contactez-nous pour toute autre destination.

Basse Jarrie	311 €	Montbonnot	452 €
Bernin	504 €	Moirans	587 €
Biviers	478 €	Murianette	376 €
Bresson	371 €	Noyarey	453 €
Brié	304 €	Péage de Vizille	356 €
Brignoud	460 €	Poisat	365 €
Champ-sur-Drac	349 €	Pont-de-Claix	410 €
Claix	436 €	Rives	626 €
Corenc	452 €	Saint-Nazaire-les-Eymes	478 €
Crolles	523 €	Saint-Egrève	479 €
Domène	389 €	Saint-Georges-de-Commiers	349 €
Echirrolles	374 €	Saint-Ismier	478 €
Eybens	342 €	Saint-Martin-d'Hères	358 €
Fontaine	390 €	Saint-Martin-le-Vinoux	408 €
Fontanil	492 €	Sassenage	409 €
Frogès	486 €	Seyssinet	377 €
Gabriel Péri	369 €	Seyssins	370 €
Gières	339 €	Varces	449 €
Grenoble	395 €	Vaulnaveys	298 €
La Buisse	574 €	Veurey	518 €
La Tronche	459 €	Vif	368 €
Lancey	453 €	Villard bonnot	460 €
Le Versoud	434 €	Vizille	330 €
Meylan	439 €	Voiron	600 €
		Voreppe	531 €

Informations importantes NAVETTE

Réservation

Renvoyez votre demande de transport au plus tôt avec le dossier de réservation 2020 accompagnés d'un chèque d'arrhes de 40 € à l'ordre de SAS PERRAUD.

Vous trouverez les explications complètes du fonctionnement de la navette au dos de votre réservation.

NB : dans le cas où les réservations de navettes sont inférieures à 4 personnes, INTERCURE se réserve le droit de vous proposer une autre date ou un autre horaire.

Téléphonez 4 jours avant votre début de cure pour connaître le lieu et l'heure précise de rendez-vous de prise en charge.

Renvoyez l'ensemble du document à l'établissement thermal.

Au cas où votre demande ne serait pas complète (code, arrhes, adresse...), INTERCURE suspendra votre dossier jusqu'à ce que celui-ci nous soit fourni dans son intégralité.

Tarifs

Les tarifs indiqués sont forfaitaires pour **18 jours**, trajet aller et retour. Le transport est payable, les arrhes à la réservation, le solde dans les 3 jours de début de cure. Au-delà, INTERCURE pourra vous refuser la navette et encaisser les 40 € d'arrhes versées sans remboursement exigible. En cas de report de votre cure, signalez-le à l'établissement thermal et à Intercure.

Condition d'annulation

Toute annulation entraînera l'encaissement des arrhes versées soit 40 €, sauf sur présentation d'un certificat médical auquel cas 20 € vous seront retenus pour frais de dossier.

Pensez à faire votre demande de prise en charge du transport auprès de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Pour tous trajets différents de nos circuits, n'hésitez pas à nous contacter.

SAS JEAN PERRAUD et Fils / PMR

19, avenue Victor Hugo - 38800 Pont-de-Claix

email : contact.pmr@groupeperraud.com

Siret 998 893 002 001 42

Tél. **04 76 01 10 61**, tapez 1



INTERCURE 2020



De chez
vous
aux thermes
en toute
tranquillité



ÉTABLISSEMENT THERMAL
URIAGE
EAU THERMALE

TOUS LES CIRCUITS 2020

Cures d'une durée de 18 jours



Circuit 1

Communes desservies :

Voreppe, Saint-Egrève, Fontanil, Saint-Martin-le-Vinoux, Musée (Grenoble), Hôtel de police (Grenoble), Gabriel Péri

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
24 février	11 h 05	14 h 00	0224A1
18 mai	7 h 10	10 h 00	0518U1
29 juin	7 h 10	10 h 00	0629U1
21 septembre	11 h 05	14 h 00	0921A1
02 novembre	11 h 05	14 h 00	1102A1

Circuit 2

Communes desservies :

Sassenage, Fontaine, Seyssinet, Seyssins

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
16 mars	7 h 10	10 h 00	0316U2
27 avril	11 h 05	14 h 00	0427A2
20 juillet	7 h 10	10 h 00	0720U2
31 août	11 h 05	14 h 00	0831U2
21 septembre	11 h 05	14 h 00	0921V2
23 novembre	07 h 10	10 h 00	1123U2

Circuit 3

Communes desservies :

Varcès, Claix, Pont-de-Claix, Bresson, Poisat, Gières, Echirolles, Saint-Martin-d'Hères, Eybens (parties au sud de la rocade)

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
24 février	10 h 05	13 h 00	0224V3
27 avril	11 h 05	14 h 00	0427A3
08 juin	7 h 10	10 h 00	0608U3
31 août	11 h 05	14 h 00	0831A3
12 octobre	10 h 05	13 h 00	1012V3

Circuit 4

Communes desservies :

Champ-sur-Drac, Basse Jarrie, Péage de Vizille, Vizille, Vaulnaveys, Brié

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
06 avril	10 h 05	13 h 00	0406V4
10 août	7 h 10	10 h 00	0810U4
23 novembre	11 h 05	14 h 00	1123A4

Circuit 5

Communes desservies :

Frogès, Brignoud, Villard-Bonnot, Lancey, Le Versoud, Domène, Murianette, Gières

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
16 mars	11 h 05	14 h 00	0316A5
31 août	7 h 10	10 h 00	0831U5

Circuit 6

Communes desservies :

Crolles, Bernin, Saint-Ismier, Montbonnot, Biviers, Corenc, Meylan, La Tronche, Saint-Nazaire-les-Eymes

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
06 avril	11 h 05	14 h 00	0406A6
18 mai	7 h 10	10 h 00	0518U6
21 septembre	7 h 10	10 h 00	0921U6
02 novembre	10 h 05	13 h 00	1102V6

Circuit 7

Communes desservies :

GRENOBLE OUEST, quartiers : gare, Berriat, Gambetta, Hoche, Eaux Claires, Capuche, Mistral, Beauvert, Malherbe (limite av. Jean Perrot), Villeneuve, Rondeau, Grand'place, Eybens, Echirolles (parties au nord de la rocade)

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
24 février	7 h 10	10 h 00	0224U7
16 mars	11 h 05	14 h 00	0316A7
27 avril	10 h 05	13 h 00	0427V6
18 mai	11 h 05	14 h 00	0518A7
08 juin	7 h 10	10 h 00	0608U7
29 juin	11 h 05	14 h 00	0629A7
10 août	7 h 10	10 h 00	0810U7
31 août	11 h 05	14 h 00	0831A7
21 septembre	11 h 05	14 h 00	0921A7
02 novembre	10 h 05	13 h 00	1102V7

Circuit 8

Communes desservies :

Vif, Saint-Georges-de-Commiers

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
06 avril	10 h 05	13 h 00	0406V8
10 août	7 h 10	10 h 00	0810U8
23 novembre	11 h 05	14 h 00	1123A8

Circuit 9

Communes desservies :

GRENOBLE EST, quartiers : Ile Verte, Les quais, Hôtel de ville, Palais des sports, Bajatière, L'Abbaye, Saint-Martin-d'hères (partie au nord de la rocade)

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
16 mars	10 h 05	13 h 00	0316V9
06 avril	10 h 05	13 h 00	0406V9
27 avril	11 h 05	14 h 00	0427A9
18 mai	7 h 10	10 h 00	0518U9
08 juin	11 h 05	14 h 00	0608A9
20 juillet	10 h 05	13 h 00	0720V9
10 août	11 h 05	14 h 00	0810A9
31 août	11 h 05	14 h 00	0831A9
12 octobre	7 h 10	10 h 00	1012U9
02 novembre	7 h 10	10 h 00	1102U9

Circuit 10

Communes desservies :

Voiron, La Buisse, Rives, Moirans

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
24 février	11 h 05	14 h 00	0324A10
18 mai	7 h 10	10 h 00	0518U10
31 août	7 h 10	10 h 00	0831U10
02 novembre	11 h 05	14 h 00	1102A10

Gières

Communes desservies :

Gières

Tous les circuits, tous les horaires, sauf le circuit n°4

* Code à reporter sur votre réservation de cure (en bas de la page)